



RÉGIME DE PRÉVOYANCE EN DANGER

COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPNNI CCNT65 20 SEPTEMBRE 2019

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE NÉGOCIATION et D'INTERPRÉTATION

Ordre du jour

1. Adoption du relevé de décision du 17 mai 2019,
2. Le point sur l'avenant en cours : nomenclature des cadres fonction support,
3. Discussion sur le devenir de la 65
4. Retour de l'appel d'offres en Complémentaire Santé,
5. Questions diverses.

1. Adoption du relevé de décision du 17 mai 2019

Le relevé de décision est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions (organisations absentes le 17 mai)

2. Le point sur l'avenant en cours : nomenclature des cadres fonction support

Cet avenant a pour objet de distinguer, parmi les emplois-cadres, les fonctions de gestion d'établissements ou de service et les fonctions support telles que, entre autres, les Ressources Humaines, la démarche qualité ou la gestion financière. D'après UNISSS il s'agirait surtout d'une modernisation de la nomenclature.

De plus, annexé aux grilles de salaires des directeurs adjoints d'établissement ou de service, des directeurs d'établissements ou de service et des directeurs généraux, il est précisé : « *Au-delà de 200 lits, places ou salariés, ajouter 2 points par lits ou place supplémentaire ou salarié* ». Cette phrase est remplacée par : « *Au-delà de 200 salariés, ajouter 2 points par salarié supplémentaire* ».

La proposition est à étudier. FO réserve sa signature.

3. Discussion sur le devenir de la 65

Les employeurs font le point sur le rapprochement avec Nexem. UNISSS assiste au Conseil d'Administration de la « grande confédération » avec voix consultative. Ils participent également à la commission patronale qui travaille sur des propositions sur le grand champ conventionnel. La table de négociation avec la Croix-Rouge n'est plus à l'ordre du jour.

UNISSS n'est pas entrée en négociation d'une convention collective. Les employeurs souhaitent en premier lieu négocier le futur champ conventionnel avant une convention collective tout en continuant la 65 parallèlement. Cette orientation doit être confirmée par leur congrès du 15 novembre 2019.

Au cours de la discussion, la CGT met en doute la loyauté de Nexem dans la négociation. FO rappelle qu'au cours de la dernière réunion de la Commission Paritaire de Branche, CGT, FO et SUD ont quitté la réunion scandalisés par la mauvaise foi de Nexem.

4. Retour de l'appel d'offres en Complémentaire Santé

Une consultation a été lancée par la CPPNI dans le cadre de l'appel à la concurrence auprès d'organismes assureurs et de gestion de complémentaire santé. À terme, nous retiendrons 2 organismes assureurs parmi les 5 qui ont répondu à l'appel d'offre : AG2R PREVOYANCE, GROUPE APICIL, AESIO/MALAKOFF-MEDERIC HUMANIS, GROUPE VYV, SOLIMUT.

Les premiers critères de choix restant bien entendu les garanties et les taux de cotisations, une seule hypothèse de garanties a été tarifée (les garanties base obligatoire/option 1/option 2, grille optique) ainsi que le panier de soins minimum 100 % santé. Les frais (toujours trop importants à nos yeux), les garanties sur l'encadrement des taux de cotisation, le service juridique, la gestion et les services aux assurés rentrent également en ligne de compte.

Nous constatons peu d'écarts dans les réponses des opérateurs. La commission santé prévoyance rencontrera les 4 premiers sélectionnés, SOLIMUT n'ayant pas été retenu.

5. Questions diverses : Urgence Prévoyance

Au vu des comptes de résultat au 31 décembre 2018, SOLIMUT MUTUELLE DE FRANCE veut réviser les modalités du contrat.

Pourquoi ? Entre 2017 et 2018, la branche a connu :

- une explosion sur le décès engendrant 216 k€ de prestations
- nombre de jours indemnisés qui a fortement augmenté (4 %) et arrêts de travail qui sont plus longs. Ces derniers pèsent de plus en plus et deviennent des contrats en invalidité
- pas de nouvelles adhésions.

Du point de vue de FO, l'augmentation générale des salaires entrainerait une hausse mécanique du montant des cotisations. **Les causes de l'augmentation des dépenses sont dénoncées depuis longtemps par FO :**

- recul de l'âge de départ à la retraite
- dégradation des conditions de travail : réformes affaiblissant le Code du travail, intensification des rythmes de travail, précarisation des salariés, suivi médical réduit à une visite tous les cinq ans pour la majorité des salariés, pénibilité non prise en compte, équilibre vie privée/professionnelle non respecté... Tout cela a des conséquences sur la santé des salariés et donc sur les arrêts maladies
- manque de politique de prévention

Au vu des résultats des comptes notamment sur le risque arrêt de travail, SOLIMUT a proposé 3 scénarii qui s'appliqueraient en janvier 2020

Scénario 1, la hausse des cotisations

- Hausse des cotisations incapacité et invalidité de 50 % : refusée à l'unanimité des organisations de salariés et des employeurs

Scénario 2

- Prestations incapacité : 100 % du net à 85 % du net
- Invalidité 1 : 50 % du brut à 45 % du brut
- Invalidité 2 : 80 % du brut à 75 % du brut
- Hausse des cotisations incapacité et invalidité de 20 %

Scénario 3

- Prestations incapacité : 100 % du net à 78 % du brut
- Invalidité 1 : 50 % du brut à 45 % du brut
- Invalidité 2 : 80 % du brut à 75 % du brut
- Hausse des cotisations incapacité et invalidité de 30 %

La commission santé prévoyance a demandé à SOLIMUT de poursuivre le contrat pour une période transitoire de 1 an dans l'attente de l'Appel d'Offres à venir pour nouvelle recommandation au 1er janvier 2021. Suite au refus de l'opérateur, nous avons demandé un scénarii à résultats équivalents sans aucune hausse de cotisation, SOLIMUT nous propose :

- prestations incapacité : 100% du net actuellement à 80% du net,
- Invalidité 1 : 50% du brut à 42% du brut,
- Invalidité 2 et 3 : 80% du brut à 70% du brut

A défaut d'accord, le régime sera dénoncé par SOLIMUT délai 30 septembre pour application en janvier 2020. La négociation, si on parler de négociation, est ardue avec en plus un calendrier impossible à tenir.

Prochaine réunion, le 15 octobre 2020

Paris, le 30 septembre 2019

Pour la délégation FO : Sylvie BECK